

Lettre d'information métiers

N° 42 / Octobre 2025

Publié le 29/10/2025

Table des matières

| | |
|--|---|
| AQC - Deux nouvelles formations en lignes..... | 2 |
| OPPBTP - Risque routier et vérification des véhicules..... | 2 |
| MaPrimeRénov' - Nouvelles versions des guides..... | 2 |
| Systèmes de chauffage - L'entretien des installations..... | 3 |
| Évolution des connaissances attendues FEEBAT..... | 4 |

CONTACT(S)

Hadrien GERARD

AQC - Deux nouvelles formations en lignes

L'Agence Qualité Construction vous propose deux nouvelles formations à distances :

- [MOOC Rénovation performante - risques et bons réflexes - Agence Qualité Construction](#)
- [MOOC Bâtiment : risques techniques et naturels, comprendre et agir - Agence Qualité Construction](#)

Ces MOOC étant **gratuits** et pouvant se faire à votre rythme, n'hésitez pas à vous y inscrire.

Nous vous invitons également à prendre en compte les risques naturels lors des projets de rénovation de vos clients afin de les conseiller au mieux et d'améliorer la résilience des bâtiments.

Pour rechercher les risques naturels et techniques par adresse, pensez à [Géorisques](#).

Pour allier rénovation et prise en compte du risque inondation, vous pouvez consulter cet article :

[Risque inondation du bâti : pourquoi se mobiliser et comment agir ?](#)

Nous vous conseillons également cette page du ministère de la transition écologique :

[Bâtiment : comment rénover et construire face au dérèglement du climat](#)

OPPBTP - Risque routier et vérification des véhicules

Dans le BTP, le risque routier est important et sa prévention doit être une priorité. Pour vous aider, nous vous conseillons deux nouvelles fiches proposées par l'OPPBTP :

- [Je vérifie mon poids lourd avant de prendre le volant | Prévention BTP](#)
- [Je vérifie mon véhicule léger avant de prendre le volant | Prévention BTP](#)

MaPrimeRénov' - Nouvelles versions des guides

Face aux récentes évolutions du dispositif MaPrimeRénov', nous vous conseillons les nouvelles versions des guides.

Les changements opérés à MaPrimeRénov' au 30/09/25 sont nombreux et modifient particulièrement la rénovation d'ampleur. Pour vous tenir à jour et conseiller au mieux vos clients, vous pouvez consulter retrouver les guides de l'ANAH (versions du 29/09/25) aux liens suivants :

- [Le guide des aides financières 2025 | Anah](#)
- [MaPrimeRénov' - Le mode d'emploi | Anah](#)

Pour connaître la mention RGE et les qualifications associées selon les travaux à entreprendre, vous pouvez consulter ce document de l'ADEME (version du 01/10/25) :

[Quelles qualifications et certifications RGE pour quels travaux au 1er octobre 2025](#)

Systèmes de chauffage - L'entretien des installations

Entre obligation réglementaire, gain d'efficacité et impact sur la santé, l'entretien des systèmes de chauffage est indispensable. Nous vous proposons un rappel des obligations et des éléments pour vous aider.

Pour les chaudières, de 4 à 400 kW, utilisant un combustible liquide, gazeux ou solide, l'obligation d'entretien est annuelle. Cet entretien comporte :

- La vérification de la chaudière et des installations destinées à la distribution et la régulation de l'énergie thermique, et si nécessaire leur nettoyage et leur réglage,
- La fourniture des conseils nécessaires,
- l'évaluation du rendement,
- l'évaluation du bon dimensionnement,
- l'évaluation des émissions de polluants atmosphériques,
- Conformément au [décret BACS](#), la vérification, pour les bâtiments tertiaires équipés d'une chaudière de plus de 70 kW, de la présence d'un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments.

Pour les chaudières de moins de 70 kW utilisant un combustible liquide ou gazeux, vous devez également procéder à leur classification énergétique. (Les chaudières déjà étiquetées ne sont pas concernées). À l'issue de cet entretien, vous remettez une attestation au commanditaire en lui indiquant qu'il doit la conserver 2 ans.

Pour les chaudières à combustible solide, [le code de la santé publique](#) indique également une obligation annuelle pour le ramonage. Cette obligation peut être plus stricte selon le département où vous intervenez, le Règlement Sanitaire Départemental ayant souvent une exigence sur le sujet. Nous vous conseillons également de prodiguer des conseils sur le combustible (séchage, stockage, etc) et sur l'allumage de l'appareil.

Concernant les systèmes thermodynamiques de 4 à 70 kW, les entretiens sont à effectuer à minima tous les deux ans. Ils impliquent :

- La vérification du système thermodynamique,
- Un contrôle d'étanchéité du circuit de fluide frigorigène,
- Si nécessaire, le nettoyage et le réglage du système thermodynamique,
- La fourniture des conseils nécessaires.

Pour aller plus loin nous vous conseillons :

- [Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ? | ARS Grand Est](#)
- [Règlements sanitaires départementaux | ARS Grand Est](#)
- [Notre article sur le chauffage au bois sur Envirobat Grand Est](#)

Proreno vous propose également des attestations d'entretien types :

- [Attestation d'entretien pour chaudière ou PAC - Pro'Réno](#)

Nous vous recommandons également ces deux nouveautés :

- [Entretien Chaudières 4-400 kW | Guide octobre 2025 - Pro'Réno](#)
- [Entretien Installations Thermodynamiques 4-70 kW | Guide octobre 2025 - Pro'Réno](#)

CONTACT(S)

Vincent GUYOT

Évolution des connaissances attendues FEEBAT

A partir du 1er octobre, les nouveaux QCM RGE FEEBAT seront mis en place.

Une évolution réglementaire de mars 2025 fait évoluer les connaissances attendues du Responsable Technique au 1er octobre 2025.

Pour cela, les formations RENOPERF préparant aux contrôles de connaissances RGE (QCM RGE, hors énergies renouvelables) ont évolué également.

Vous trouverez dans le lien suivant un tableau d'information sur les formations à préparer selon votre catégorie de travaux.

RENOPERF a lancé un test de positionnement pour vous orienter vers le meilleur parcours formation parmi les 10 proposées: 1 transverse et 9 spécifique.

Pour info : FEEBAT était présent les 7 et 8 octobre aux Renodays pour vous donner des informations officielles et fiables sur ce sujet.

Lien : [Tableau RENOPERF pour FEEBAT](#)

Lien “Test de positionnement” : [Rénoperf](#)